



**LIMITE DU DEFRICHEMENT  
DEMANDE - S = 8426 m<sup>2</sup>**

**LIMITE DE ZONE UD du PLU**

**Parcelles AK n°15 et 16**

Commune de Grans      Lieu-dit "Montauban"

**Lotissement "LES GAUTIERES 2"**

**PLAN DU PROJET DE LOTISSEMENT  
Annexe 3**  
avec position des photographies des zones d'implantation

Echelle : 1/250      Désignation cadastrale :  
Section AK - Parcelles n°15 et 16

**NOTA SUR LA VALEUR DES LIMITES PORTEES SUR LE PLAN**

La limite entre les lots du lotissement résulte du présent plan de composition.

La limite entre les parcelles C n°1564-1565-1566 résulte du document d'arpentage 1372 ref. 8390 dressé le 16/06/1983 par M. Henri TURRE Géomètre-Expert à Solon-de-Provence.

Les autres limites de parcelles figurant au plan résultent de l'application du plan cadastral à l'état des lieux et prennent en compte les limites apparentes de possession. Elles n'ont qu'une valeur indicative et doivent être confirmées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains et/ou alignement à solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône.

**LEGENDE**

Limites de parcelles résultant de l'application du plan cadastral à l'état des lieux et prenant en compte les limites apparentes de possession. Elles n'ont qu'une valeur indicative et doivent être confirmées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains et/ou alignement à solliciter auprès de la Commune de Grans.